

Option consommateurs fête ses 25 ans !

Le 28 mai prochain, Option consommateurs aura 25 ans. Pour nous, ce sera l'occasion de faire le bilan du chemin parcouru en matière de défense des droits des consommateurs, et aussi de nous positionner en vue de relever les nombreux défis à venir. Les festivités sont en préparation et d'importants événements sont au menu... Nous vous tiendrons au courant !

OC a pignon sur rue à Ottawa

C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'ouverture de notre bureau à Ottawa, dont la responsabilité a été confiée à Mme Anu Bose. Le mandat de Mme Bose : porter les intérêts des consommateurs auprès de l'appareil gouvernemental canadien.

Notre nouvelle collaboratrice détient un doctorat en administration du développement de l'Université de Birmingham (Royaume-Uni). Elle a travaillé en Inde, au Royaume-Uni, au Sri Lanka ainsi qu'au Kazakhstan, et a passé la majeure partie de sa carrière au sein d'organisations à but non lucratif ainsi que dans le milieu universitaire. Nous croyons sincèrement qu'elle est la personne toute désignée pour défendre les droits des consommateurs sur la colline parlementaire. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe !

Le bureau est situé au 1, rue Nicholas, à Ottawa.

Prochaine assemblée générale

Notre prochaine assemblée générale se tiendra le 19 juin, au 2120, rue Sherbrooke Est, Montréal, à 19 h. Nous espérons que vous y assisterez en grand nombre.

Diminuez les risques de cancer

Lancement réussi pour le Guide du consommateur averti !

Le 16 avril dernier, Option consommateurs a procédé au lancement de la publication *Diminuez les risques de cancer : Guide du consommateur averti*, qui vise à aider les citoyens à mieux identifier les ingrédients toxiques dans une multitude de produits domestiques et à les orienter vers des choix plus sécuritaires.

Les journalistes ont assisté en grand nombre à



l'événement au cours duquel nous avons donné des renseignements sur les produits domestiques à éviter, comme les bouteilles d'eau en plastique, les biberons et certains produits de soins personnels. L'impact

médiatique a été tel que plus de 3000 exemplaires du guide se sont vendus en deux semaines seulement, et les ventes continuent d'aller bon train. Les personnes intéressées peuvent se procurer un exemplaire (12 \$) sur le site Internet d'Option consommateurs, à www.option-consommateurs.org ou le commander par la poste en joignant, à leur demande, un chèque à l'ordre d'Option consommateurs.

Sommaire

Oc fête ses 25 ans !	1
Diminuez les risques de cancer	1
Substances chimiques	2
Étiquetage des OGM	2
Parité du dollar	3
Ados Zoom sur la consommation	3
Hydro-Québec	3
Recours collectifs	4
Contrats à distance	4

Ce bulletin a été réalisé par le Service d'agence de presse d'Option consommateurs.

À propos des substances chimiques à la maison

OC consulté pour une nouvelle réglementation

Il y a maintenant plus de trois ans qu'Option consommateurs s'intéresse de près aux substances chimiques dans les produits domestiques, afin de faire la lumière sur les risques qu'ils peuvent présenter. Notre travail commence à porter ses fruits. En février dernier, à Ottawa, nous avons participé à une rencontre de consultation en vue d'implanter le Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Lorsque ce système sera en place, les fabricants seront tenus d'indiquer, sur les emballages, tous les ingrédients que leurs produits contiennent, ainsi que leurs effets sur la santé à long terme. La rencontre avait été organisée par le Bureau de la sécurité des produits de consommation de Santé Canada.

Étiquetage des OGM

Jean Charest doit agir !



Option consommateurs est extrêmement déçue du rejet du projet de loi privé C-517 par la Chambre des communes, qui aurait

enfin rendu obligatoire l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM). Cette décision ne respecte pas la volonté de la majorité des Canadiens. Rappelons que, selon divers sondages, de 80 à 95 % des Canadiens sont en faveur d'une telle loi. De plus, une quarantaine de pays se sont dotés d'un système d'étiquetage des OGM. En 2003, le premier ministre Jean Charest a promis de rendre obligatoire cet étiquetage, mais sa promesse électorale tarde toujours à se réaliser. Il a pourtant le pouvoir de légiférer dans ce dossier. « M. Charest ne peut plus

utiliser le prétexte d'attendre un geste d'Ottawa et des autres provinces. Il doit maintenant passer à l'action », affirme Michel Arnold, directeur général d'Option consommateurs. Selon la charte des Nations Unies, le droit à l'information est fondamental. Par conséquent, le consommateur doit savoir si les aliments qu'il mange contiennent des OGM. Aussi, nous tenons à ce que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour que ce droit soit respecté.

L'avenir de l'agriculture au Québec

Le rapport Pronovost ne doit pas être mis aux oubliettes !

Préoccupée par la sécurité alimentaire, Option consommateurs voit d'un bon œil les orientations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (CAAAQ) – appelé plus communément rapport Pronovost. Ce rapport vise en effet à soutenir une agriculture de proximité qui emprunterait les circuits courts de distribution, soit les marchés publics, les marchands locaux, les comptoirs à la ferme ou au village, etc. Cela favoriserait non seulement l'accessibilité à des aliments frais et de qualité, mais permettrait aussi d'accroître le pouvoir d'achat des consommateurs en raccourcissant la chaîne de distribution. Nous appuyons également les recommandations visant à soutenir le développement de l'agriculture biologique et des appellations réservées. En bref, le rapport Pronovost tient compte des préoccupations des citoyens, et le gouvernement doit y donner suite. Le contraire serait inacceptable.

La Canadian Organic Growers à Montréal

Siégeant au conseil d'administration de la Canadian Organic Growers, Option consommateurs a été l'hôte de l'assemblée

générale de l'organisme qui s'est tenue pour la première fois au Québec, les 28 et 29 mars derniers. À ce sujet, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont travaillé bénévolement à l'organisation de l'AG, et plus particulièrement le magasin d'alimentation Rachel-Berry, qui nous a gracieusement fourni les fruits, les légumes et les aliments biologiques offerts lors du cocktail de clôture.

La parité du dollar

Des prix encore 22 % plus élevés au Canada

Malgré la parité de notre devise avec celle de nos voisins états-uniens, nous continuons de payer 22 % plus cher qu'eux pour les mêmes produits. C'est ce que révèle la mise à jour de notre enquête sur plus de 55 produits de consommation courante. Les écarts les plus importants ont été relevés dans les catégories suivantes : les vêtements (46 %), les produits d'épicerie (37 %) et les jouets (33 %). Selon nous, de tels écarts sont injustifiables et démontrent le manque de concurrence du marché du détail et de la distribution alimentaire. C'est pourquoi notre organisme demande au Bureau de la concurrence d'analyser ces deux marchés et de voir à rectifier la situation.

De gros écarts de prix dans notre propre pays aussi

Cette enquête a également permis de mettre en lumière les écarts de prix pour de mêmes produits dans notre propre pays, soit une différence de plus de 200 \$ dans le cas de la télé Sony Bravia 40 pouces, et de plus de 7 \$ dans le cas du dernier Harry Potter. Nous vous conseillons donc fortement de faire un peu de recherche avant d'acheter. Internet est un excellent outil pour comparer facilement les prix des produits chez différents détaillants. Veillez aussi à faire appliquer les politiques de bas prix, du type « si vous trouvez moins cher ailleurs, nous ajusterons notre prix », lorsqu'elles sont annoncées par le commerçant.

Ados Zoom sur la consommation

Prochain lancement du DVD !

Le 11 juin prochain, à 18 h, nous procéderons au lancement du DVD Ados Zoom sur la consommation au cégep de Maisonneuve. Cette année, trois écoles secondaires montréalaises ont participé au projet, soit Marguerite-de-Lajemmerais, Édouard-Montpetit et Jeanne-Mance.

Ainsi, plus de 400 jeunes du 5e secondaire ont réalisé des courts métrages sur différents sujets de consommation. Le DVD réunit les 15 vidéos finalistes du concours. Au cours du lancement, il y aura une projection du DVD, suivie du dévoilement du nom des lauréats du concours. Le jury était composé d'André-Bernard Guévin, professeur d'éducation en économie à l'école Lavoie, d'André Breton, responsable de l'éducation, éditeur à l'Office de la Protection du consommateur (OPC) (section jeunesse), d'Isabelle Laforest, conseillère en communication à la Caisse populaire Desjardins Mercier-Rosemont, de Michel Arnold, directeur général d'Option consommateurs, ainsi que de deux élèves de l'école Lavoie.



Rappelons que le DVD Ados Zoom sur la consommation est un outil très prisé des professeurs et des intervenants jeunesse.

Hydro-Québec

Profits et hausses des prix

Option consommateurs craint que le gouvernement ne pousse Hydro-Québec à demander de fortes hausses de tarifs, puisqu'il lui impose de verser désormais 75 % de ses profits dans les caisses de l'État, contre 50 %

auparavant. D'ici 2010, le gouvernement compte recueillir 2,3 milliards de dollars de plus de la part d'Hydro-Québec pour limiter la progression de sa dette. La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a assuré que « la solidité financière d'Hydro-Québec permet cette révision de la politique de versement du dividende sans compromettre ses capacités de développement ». Selon elle, cette ponction ne va « pas se traduire par des hausses » de tarifs d'électricité. Un optimisme que ne partage pas Option consommateurs. Aujourd'hui, la majorité des profits de la société d'État sont investis dans la construction de barrages, afin qu'elle ait plus d'électricité à exporter. Or, si Hydro-Québec Production a du mal à financer ses chantiers, elle cherchera de nouvelles sources de revenu en demandant à la Régie de l'énergie de relever les tarifs. Rappelons que la Régie de l'énergie a récemment autorisé une augmentation moyenne des tarifs d'électricité de 2,9 %, en vigueur depuis le 1er avril 2008.

Hydro-Québec

Révision de la « nouvelle » facture

Devant le tollé soulevé par sa nouvelle facture, Hydro-Québec a refait ses devoirs et enverra une nouvelle facture corrigée à partir de juillet prochain. Les modifications qui seront apportées devraient notamment permettre aux abonnés inscrits au mode de versements égaux de mieux suivre leur compte afin de savoir si leur solde est positif ou négatif. Rappelons que, en janvier dernier, nous avons dénoncé le manque de clarté et de transparence des nouvelles factures d'Hydro-Québec, et invité les très nombreux consommateurs qui nous ont contactés, ainsi que tous les autres, à se plaindre auprès de la société d'État. Il est bien difficile de mesurer avec précision l'impact de notre action. Cependant, nous sommes en droit de penser que notre mobilisation a favorisé ce revirement.

Des nouvelles de nos recours collectifs

Nos avocats ont plaidé des recours en autorisation.

Pénalité d'hypothèque et remboursement anticipé

Les contrats hypothécaires permettent souvent au consommateur de rembourser prématurément et sans pénalité 10 ou 15 % du capital emprunté. Par contre, lors du remboursement total d'une hypothèque avant l'échéance, plusieurs institutions financières, dont Desjardins et BMO, calculent la pénalité sur le montant total et ne déduisent pas les 10 ou 15 %. Selon nous, il s'agit d'une pratique commerciale qui est contraire au contrat hypothécaire.

Mémoire vive de type DRAM

Certains fabricants de mémoire vive de type DRAM (Infineon, Samsung, Hynix et Micron) ont comploté pour fixer illégalement à la hausse le prix de leurs produits. Les faits reprochés, qui ont eu lieu entre le 1er juillet 1999 et le 15 juin 2002, contreviennent à la Loi sur la concurrence et ont amené les consommateurs à payer des milliers de dollars en trop. Le recours collectif vise à les dédommager.

Le saviez-vous ?

Depuis le 15 décembre 2007, de nouvelles règles régissent les transactions faites à distance. Les achats par Internet, par téléphone ou par courrier sont des contrats à distance selon la Loi sur la protection du consommateur. Les commerçants à distance sont désormais soumis à de nouvelles dispositions, telles que l'obligation d'information sur le produit acheté et l'envoi d'une copie du contrat pour confirmer l'achat à distance. Pour plus d'informations, consultez le site de l'Office de la protection du consommateur : <http://www.opc.gouv.qc.ca/>

[Documents/](#)
[Publications/Depliant/](#)
[DEP Achats Internet](#)
[Telephone Courrier.aspx](#)